

Professionnalisme et responsabilité dans l'intérêt public

RAPPORT ANNUEL 2025



MC/™

CICIC • CICCC

Collège des consultants en
immigration et en citoyenneté
College of Immigration
and Citizenship Consultants

Table des matières

Message du président et chef de la direction par intérim	4
Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2025	6
À propos du Collège	8
Histoire du Collège	10
L'année 2025 en chiffres : CRIC	12
L'année 2025 en chiffres : CRIEE	14
Conduite professionnelle	16
Conduite professionnelle en chiffres	17
Meilleure accessibilité des décisions disciplinaires	18
Lutte contre les PNA grâce à l'application de la loi	18
Règlement plus efficace des plaintes	19
Faits saillants	20
Renforcement de l'excellence de la pratique au moyen de la formation	21
Progrès réalisés dans la recherche et les politiques pour la protection du public	22
Consolidation des relations avec les parties prenantes et gouvernementales	23
Préparation en vue de l'entrée en vigueur du Règlement d'application	23
Campagne de sensibilisation du public : la fraude à l'immigration peut être difficile à détecter	24
Gouvernance	26
Conseil d'administration	27
Observatrice ministérielle	31
Comités	32
Équipe dirigeante	33
Annexe	34
CRIC travaillant à l'étranger en 2025	35
États financiers - 30 juin 2025	36

Message du président et chef de la direction par intérim

Comme tant d'autres titulaires de permis, je suis très fier de notre profession et du rôle essentiel qu'elle joue auprès de milliers de nouveaux arrivants potentiels en les aidant à s'établir au Canada chaque année.

Les démarches peuvent être complexes, en particulier lorsque des praticiens non autorisés (PNA) exploitent des personnes vulnérables cherchant de l'aide pour s'y retrouver dans le système d'immigration. Les PNA posent des risques importants pour le public puisqu'ils ne sont ni réglementés ni autorisés à exercer leur pratique.

Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration et en citoyenneté devrait pouvoir faire un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège. Au moyen du Registre public, le Collège fournit au public un outil permettant de vérifier le statut des titulaires de permis pour éviter de faire affaire par inadvertance avec un PNA.

Selon de récentes données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), nous savons que l'immigration au Canada continue d'atteindre des sommets inégalés et que seul un faible pourcentage de nouveaux arrivants font appel à un avocat ou à un consultant.

La lutte contre les PNA grâce à l'application de la loi, à la sensibilisation du public et à la délivrance de permis demeure une priorité stratégique, et des progrès importants ont été réalisés cette année. En collaboration avec ses partenaires fédéraux chargés de l'application de la loi, le Collège a fait fermer 5390 sites Web et pages de médias sociaux faisant la promotion des PNA.

Grâce à la sensibilisation du public et à l'engagement auprès des parties prenantes, le Collège continue de souligner que le Registre public est l'outil le plus efficace pour éviter de faire affaire avec un PNA sans le savoir.

Cette année, la campagne de prévention de la fraude s'est déroulée à l'échelle nationale et dans 16 des principaux pays sources de nouveaux arrivants au Canada, en incitant les gens à vérifier le statut des consultants en immigration au moyen du Registre public. La campagne a été menée en français, en anglais, en hindi, en pendjabi, en arabe et en chinois simplifié. En tout, les publicités par médias sociaux et dans les moyens de transport ont généré plus de 210 millions d'impressions et incité 507 160 utilisateurs à consulter le Registre public.

Sur le plan opérationnel, le Collège a apporté des améliorations au processus disciplinaire, ce qui a permis de classer des dossiers dont a hérité le Collège, de réduire le temps nécessaire à la prise de décisions concernant des dossiers actuels et de donner la priorité à ceux qui présentent un risque important pour le public.

Nous avons également travaillé à améliorer les cadres de compétences des titulaires de permis et à harmoniser les programmes afin que le curriculum et la pédagogie tiennent compte des besoins actuels liés à la pratique.

Le Collège a collaboré avec des partenaires et des gouvernements partout au pays afin de répondre aux enjeux cruciaux du secteur et d'informer les parties prenantes du travail que les titulaires de permis et le Collège accomplissent.

Le Collège a également joué un rôle actif dans le processus de consultation publique sur l'ébauche du Règlement d'application de la Loi sur le Collège, en organisant des webinaires d'information avec IRCC afin de susciter l'engagement des titulaires de permis et en soumettant des commentaires détaillés.

Le moment est tout indiqué pour les personnes envisageant une carrière dans les services-conseils en immigration de s'inscrire à un programme d'études

supérieures de l'Université de Montréal ou de l'Université Queen's, les seules voies reconnues pour obtenir un permis d'exercice à titre de consultant réglementé en immigration canadienne (CRIC). Les personnes souhaitant faire carrière comme conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE) peuvent s'inscrire au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux (PEIE) offert par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI). C'est avec plaisir que nous accueillerons la prochaine génération de titulaires de permis qui respectera des normes éthiques élevées et servira l'intérêt public.

Je tiens à remercier le conseil d'administration (CA) du Collège d'avoir supervisé l'avancement de l'atteinte des quatre objectifs stratégiques du Collège : rehausser les normes professionnelles et la conformité, lutter contre les PNA, améliorer les communications avec les parties prenantes et renforcer la durabilité du Collège en consolidant sa capacité organisationnelle.

Au nom du CA, je tiens également à saluer le dévouement du personnel du Collège et de l'équipe dirigeante et leur engagement constant à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité dans l'intérêt public.

De concert avec nos partenaires et parties prenantes, je me réjouis à l'idée de poursuivre le travail essentiel de protection du public en délivrant des permis aux consultants en immigration et en citoyenneté et en les réglementant dans l'intérêt public.



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Stan Belevici'.

Stan Belevici, LL. B., LL. M., J.D., CRIC-CISR
Président et chef de la direction par intérim

« Je suis très fier de notre profession et du rôle essentiel qu'elle joue auprès de milliers de nouveaux arrivants potentiels en les aidant à s'établir au Canada chaque année. »

Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2025

NORMES PROFESSIONNELLES ET CONFORMITÉ

- Obtention d'un taux de satisfaction des titulaires de permis de 90 % ou plus pour chacun des programmes de formation du Collège, soit la formation en pratique professionnelle (FPP), le Programme de spécialisation et le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis.
- Réalisation d'une étude de référence sur les normes de pratique visant à maintenir les compétences essentielles des titulaires de permis. Les résultats de la recherche ont validé l'approche adoptée par le Collège pour concevoir l'examen d'accès à la pratique (EAP), les programmes préalables à l'obtention du permis, les programmes de formation et la formation professionnelle continue.
- Présentations faites par le personnel du Collège lors de sept conférences internationales afin de faire connaître le rôle du Collège et de favoriser un dialogue collaboratif avec des organismes de réglementation, des universitaires et des chefs de file du secteur reconnus à l'échelle mondiale au sujet des travaux de recherche, des programmes, des normes et de l'orientation des politiques du Collège.
- Changements importants apportés aux processus disciplinaires contribuant à classer les dossiers de plaintes dont a hérité le Collège et à réduire les délais de traitement des nouveaux dossiers.
 - » Depuis novembre 2021, le Collège a classé près de 85 % des dossiers dont il a hérité.
 - » Malgré une augmentation du nombre de nouvelles plaintes au cours du dernier exercice financier, le nombre total de dossiers non classés a diminué de 10 %.
- Amélioration du processus de traitement des plaintes du Collège, qui a été validé par l'agente d'examen des plaintes indépendante (AEPI). Nommée par le CA, l'AEPI détermine si les procédures utilisées par le Collège dans le traitement des plaintes sont équitables et sans erreur de fait ou de droit.

PRATICIENS NON AUTORISÉS (PNA)

- Fermeture de 5390 sites Web et pages de médias sociaux de PNA pour lutter contre la fraude à l'immigration.
- Mise en œuvre d'une nouvelle campagne de marketing multilingue pour sensibiliser le public à la fraude à l'immigration et favoriser la fréquentation du Registre public.
 - » La campagne a été menée sur les médias sociaux à l'échelle nationale et dans 16 des principaux pays sources d'immigration au Canada.
 - » Les publicités affichées dans les moyens de transport au pays ont généré 6,8 millions d'impressions au total.
 - » Le nombre total d'impressions pour la campagne a atteint 210 millions.
 - » La campagne a incité 507 160 utilisateurs au total à consulter le Registre public en deux mois.

COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Participation à des événements destinés aux titulaires de permis et à des salons de l'immigration dans quatre villes canadiennes afin de faire connaître le rôle du Collège et des titulaires de permis.
- Engagement auprès des gouvernements provinciaux et fédéral ainsi que des principales parties prenantes afin de renforcer la collaboration et de lutter contre les PNA.
- Sondages et webinaires menés en français et en anglais à l'intention des titulaires de permis afin de les informer sur l'ébauche du Règlement d'application de la Loi sur le Collège et de les encourager à participer au processus de consultation publique.
- Présentation d'une lettre officielle détaillée à IRCC sur l'ébauche du Règlement d'application de la Loi sur le Collège, qui comprenait les commentaires des titulaires de permis.

DURABILITÉ

- Confirmation de la réception des plaintes soumises au moyen du Portail du Collège dans un délai de trois jours ouvrables.
- Maintien d'un délai de réponse moyen de moins de deux jours ouvrables pour les demandes de renseignements envoyées par courriel par les titulaires de permis au Service des inscriptions.
- 97 % des titulaires de permis ont rempli le formulaire de renouvellement annuel au moyen du Portail du Collège, sans l'aide du personnel.
- Poursuite du projet de gestion des documents du Collège visant à soutenir la conformité aux lois et les exigences opérationnelles.
- Réponse à la totalité des demandes de renseignements officielles dans les délais prescrits par la loi, ce qui comprenait neuf demandes soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et 14 demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- Rédaction des premières ébauches de la nouvelle stratégie et de la nouvelle déclaration d'engagement du Collège en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

« J'avais hâte de suivre le Programme de formation en pratique professionnelle, il renforcera l'exercice de ma pratique dans le futur. L'utilisation d'exemples concrets par le Collège pour renforcer les enseignements principaux a rendu mon expérience d'apprentissage stimulante et efficace. »

– CRIC

À propos du Collège

Le Collège est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour délivrer les permis et réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Son rôle et ses pouvoirs sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

VISION

Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.

MISSION

Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

VALEURS

Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.

Intégrité

Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.

Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

Équité

Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.

Communication

Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration et en citoyenneté canadienne.

Histoire du Collège

Le Collège a été constitué en vertu d'une loi du Parlement canadien : la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté du Canada* (Loi sur le Collège), adoptée en juin 2019.

La Loi sur le Collège a été promulguée en décembre 2020, et le Collège est entré en fonction le 23 novembre 2021, en vertu d'un décret ministériel.

La Loi sur le Collège confère au Collège des pouvoirs d'enquête et d'application de la loi à titre d'organisme de réglementation professionnelle indépendant du gouvernement du Canada.

Depuis sa création, le Collège a réalisé de grands progrès grâce aux nouveaux pouvoirs légaux qui lui ont été conférés pour délivrer des permis et réglementer les consultants en immigration et en citoyenneté canadiens, qu'ils exercent leur pratique au Canada ou à l'étranger.

Le Collège a adopté une approche en trois volets pour protéger le public contre les PNA et la fraude à l'immigration : 1) renforcer les compétences des titulaires de permis, 2) réglementer les titulaires de permis en les obligeant à respecter des normes de pratique et 3) faire connaître au public le Registre public des consultants en immigration réglementés et autorisés.

Les compétences essentielles ont été élaborées, puis révisées afin de définir et de décrire les connaissances, les aptitudes et le jugement dont les CRIC et les CRIEE ont besoin pour représenter efficacement leurs clients. Ces compétences essentielles, ainsi que le Code de déontologie (Code), définissent les exigences éthiques et professionnelles auxquelles doivent satisfaire tous les titulaires de permis.

Le Collège a également amélioré son processus d'enquête sur les plaintes, ce qui lui a permis de régler des dossiers dont il a hérité et de réduire les délais de traitement des nouveaux dossiers.

Les examens d'accès à la pratique (EAP) pour les titulaires de permis (CRIC et CRIEE) autrefois basés sur les connaissances sont dorénavant fondés sur les compétences, le public étant ainsi assuré que les candidats à l'obtention de permis détiennent les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires pour fournir des

services-conseils en immigration compétents et éthiques.

Le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis a été mis sur pied pour combler les lacunes en matière d'expérience pratique chez les nouveaux titulaires de permis.

Le Programme de FPP offre aux CRIC la formation axée sur les compétences, les outils et les ressources nécessaires pour continuer d'exercer leur pratique avec compétence et assurer la protection du public. Les cours et le matériel de ce programme obligatoire sont continuellement améliorés par le Collège afin de satisfaire aux exigences relatives aux compétences en constante évolution. Les activités de formation professionnelle continue (FPC) ont été évaluées pour que les titulaires de permis respectent les nouvelles normes.

Ces normes rigoureuses s'ajoutent au récent changement obligeant les nouveaux titulaires de permis à réussir le programme d'études supérieures de l'Université de Montréal ou de l'Université Queen's qui sont les seules voies agréées pour devenir CRIC.

Pour obtenir un permis d'exercice à titre de CRIEE, les candidats doivent suivre le Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux (PEIEI) offert par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et réussir l'EAP-CRIEE.

Le Collège a sensibilisé le public aux risques posés par les PNA et a accru la fréquentation du Registre public au moyen de campagnes annuelles de prévention de la fraude, menées au pays et à l'étranger.

De plus, les activités d'application de la loi menées par le Collège au cours des deux dernières années ont permis de faire fermer 7636 sites Web et pages de médias sociaux faisant la promotion de PNA.

La consolidation des relations gouvernementales et des partenariats stratégiques demeure l'une des priorités essentielles du Collège, particulièrement dans l'attente du nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège. Ce règlement et les nouveaux Règlements administratifs du Collège qui suivront compléteront le cadre réglementaire visant à renforcer la capacité du Collège à régir efficacement les titulaires de permis et à protéger le public.

« Vos conseils m’ont permis de mieux comprendre comment me protéger en faisant appel à un consultant en immigration et d’en vérifier la légitimité. En situation de vulnérabilité comme la mienne, un soutien clair et accessible comme le vôtre est vraiment important, tant sur le plan émotionnel que pratique. Je vous remercie sincèrement du travail que vous faites pour garantir le respect des normes professionnelles. »

– Membre du public à propos du soutien apporté par le personnel du Collège

L'année 2025 en chiffres : CRIC

LANGUE DE PRÉFÉRENCE



■ 94 % Anglais (11 246)

■ 6 % Français (748)

GENRE



■ 53 % Femmes (6316)

■ <1 % Non précisé (78)

■ 47 % Hommes (5600)

ÂGE



■ 37 % 18 à 39 ans (4440)

■ 10 % 60 ans et plus (1153)

■ 53 % 40 à 59 ans (6391)

■ <1 % Inconnu (10)

ANNÉES DE PRATIQUE À TITRE DE CRIC



■ 54,3 % 0 à 4 ans (6509)

■ 18,3 % 10 ans et plus (2195)

■ 27,4 % 5 à 9 ans (3290)

NOMBRE DE CRIC PAR PROVINCE/TERRITOIRE



11 994

CRIC en règle
au 30 juin 2025

470

CRIC ayant obtenu leur
permis au cours de la
dernière année

6 %

Taux d'attrition au cours
de la dernière année, soit
753 démissions, révocations
et décès de CRIC

2076

CRIC détenant
la catégorie de
permis CRIC-CISR

11 733

CRIC résidant au
Canada, soit 98 % de
tous les CRIC

261

CRIC résidant à l'étranger,
soit 2 % de tous les CRIC

L'année 2025 en chiffres : CRIEE

LANGUE DE PRÉFÉRENCE



81 % Anglais (413)

19 % Français (94)

GENRE



62,5 % Femmes (317)

17 % Non précisé (86)

20,5 % Hommes (104)

ÂGE



42 % 18 à 39 ans (214)

3 % 60 ans et plus (15)

55 % 40 à 59 ans (278)

ANNÉES DE PRATIQUE À TITRE DE CRIEE



68 % 0 à 4 ans (346)

32 % 5 à 9 ans (161)

NOMBRE DE CRIEE PAR PROVINCE/TERRITOIRE



507

CRIEE en règle
au 30 juin 2025

99

CRIEE ayant obtenu leur
permis au cours de la
dernière année

7 %

Taux d'attrition au cours
de la dernière année, soit
33 démissions, révocations
et décès de CRIEE



Conduite professionnelle

La conduite professionnelle en chiffres

Le Collège surveille et assure la conformité des titulaires de permis au Code de déontologie. Au moyen d'un processus équitable et objectif, il enquête également sur les plaintes déposées contre des titulaires de permis et procède à leur règlement.

Du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Nouveaux dossiers	1211
--------------------------	------

Au 30 juin 2025

Dossiers classés	1366
À la réception	423
Par règlement rapide	401
À la suite d'enquêtes	170
Par le Comité des plaintes	272
Par le Comité de l'aptitude à pratiquer	1
Par le Comité de discipline	99
Dossiers non classés	*1375

Du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Décisions disciplinaires

Suspensions de titulaires de permis	7
Révocations de titulaires de permis	8

**68 % des dossiers non classés sont attribuables à 1 % (ou 126) titulaires de permis.*

Meilleure accessibilité des décisions disciplinaires

Le Registre public du Collège permet aux nouveaux arrivants potentiels de vérifier qu'un consultant en immigration canadienne est bel et bien un titulaire de permis en règle avant de faire appel à ses services.

Des changements au Registre public ont été apportés afin qu'il soit conforme avec l'objectif stratégique du Collège visant à lutter contre les PNA au moyen de l'application de la loi, de la sensibilisation du public et de la délivrance de permis.

En février, le Collège a facilité l'accès du public aux renseignements contenus dans le Registre public concernant les procédures disciplinaires, les décisions antérieures et l'autorisation d'exercer ou non d'un consultant.

Les renseignements concernant les révocations, les suspensions et les procédures en cours et antérieures sont publiés dans le Registre public et sont désormais accessibles en moins de clics. Ces renseignements aident le public à prendre une décision éclairée avant de décider de faire appel à un consultant.

Les procédures disciplinaires en cours et les décisions antérieures demeurent accessibles sur la page Procédures disciplinaires et Tribunal du site Web du Collège.

Au cours de la dernière année, le Collège a aussi apporté des améliorations au processus disciplinaire, ce qui a permis de classer des dossiers dont a hérité le Collège, de réduire le temps nécessaire à la prise de décisions concernant les dossiers actuels et de donner la priorité à ceux qui présentent un risque important pour le public.

Lutte contre les PNA grâce à l'application de la loi

Dans le cadre de ses efforts pour lutter contre la fraude à l'immigration, le Collège a fait fermer 5390 sites Web et pages de médias sociaux liés aux PNA au cours de la dernière année.

La lutte contre les PNA demeure une priorité stratégique, car ils constituent un risque important pour le public. Les PNA ne sont ni réglementés ni autorisés à exercer leur pratique par le Collège et offrent illégalement des services d'immigration à de nouveaux arrivants potentiels. Les PNA peuvent usurper l'identité de titulaires de permis et frauder leurs victimes peu méfiantes.

Les enquêteurs du Collège surveillent de manière proactive les sites Web et les comptes de médias sociaux soupçonnés d'appartenir à des PNA. Ils répondent aux signalements d'activités potentielles de PNA provenant du public, de titulaires de permis et d'organismes partenaires.

Parmi les mesures coercitives appliquées, notons le signalement des comptes de PNA comme frauduleux aux entreprises de médias sociaux (p. ex. Facebook et X), la prise de mesures contre la contrefaçon de marque de commerce, ainsi que le ciblage de sites Web enfreignant les Règlements administratifs du Collège.

Le Collège cible spécifiquement les PNA établis au Canada, où des injonctions judiciaires peuvent être demandées pour mettre fin à leurs activités. En cas d'activité criminelle présumée, les renseignements peuvent être divulgués aux organismes chargés de l'application de la loi, y compris l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

La collaboration avec les partenaires chargés de l'application de la loi est essentielle, et le Collège est soucieux de consolider ces relations afin de s'attaquer au problème des PNA et de la fraude à l'immigration.

Les membres du public sont invités à consulter le Registre public avant de faire appel aux services d'un consultant en immigration. De plus, seules les coordonnées figurant dans le Registre public devraient être utilisées pour communiquer avec les titulaires de permis, ce qui permettra d'éviter de faire affaire avec un PNA susceptible de se faire passer pour un titulaire de permis.

Règlement plus efficace des plaintes

Au cours de la dernière année, le Collège a apporté des changements importants à ses processus de traitement des plaintes, ce qui a contribué à régler les dossiers dont il a hérité et à réduire les délais de traitement des nouveaux dossiers.

Depuis sa création, le Collège a eu pour tâche de procéder à l'enquête et au règlement de plus de 1600 dossiers qui avaient été déposés auprès de son prédécesseur, soit le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (Conseil). Depuis novembre 2021, près de 85 % de ces dossiers ont été classés, ce qui ramène le nombre de dossiers hérités de son prédécesseur à 247.

La réalisation de gains d'efficacité dans le processus de traitement des plaintes existantes, la réévaluation de la façon de traiter ces plaintes et la mise en œuvre d'un nouveau portail permettant aux plaignants de vérifier l'état d'avancement de leur plainte dès qu'elle est déposée sont au nombre des changements essentiels ayant favorisé la réussite à ce chapitre. La réévaluation du niveau de risque que des plaintes existantes posent pour le public et la collecte de données supplémentaires plus tôt dans le processus de traitement des plaintes ont joué un rôle clé dans la réduction du nombre de dossiers non classés.

Les équipes du Collège chargées de la conduite professionnelle collaborent afin d'évaluer et de déterminer plus efficacement quel degré d'intervention est nécessaire pour protéger le public lorsque de nouvelles plaintes sont déposées. Elles ont également recours à des approches moins accusatoires (règlement rapide, avertissements ou conseils) pour traiter les plaintes lorsqu'il est approprié de le faire.

Le fait d'appliquer ces approches aux nouvelles plaintes a permis au Collège de donner la priorité aux dossiers à haut risque et de considérer la plainte et les antécédents disciplinaires du titulaire de permis comme parties intégrantes du processus d'évaluation des risques. Ces changements ont permis de classer plus efficacement les dossiers dans l'intérêt public.



Faits saillants

Renforcement de l'excellence de la pratique au moyen de la formation

Le Collège offre des programmes visant à tenir à jour et à améliorer les connaissances et les aptitudes des titulaires de permis, qui sont essentielles à l'engagement qu'ils prennent chaque année d'exercer leur profession dans l'intérêt public.

Au cours de la dernière année, le taux de satisfaction des titulaires de permis a dépassé 90 % pour tous les programmes. En vue de répondre à la demande croissante d'inscriptions, le Collège a augmenté le nombre de places disponibles en ajoutant davantage de groupes au Programme de spécialisation et en accueillant plus de titulaires de permis dans le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis.

Grâce au Programme de spécialisation, les CRIC acquièrent les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires pour exercer leur pratique auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) de façon sûre et éthique dans l'intérêt public. Depuis son lancement, plus de 1700 titulaires de permis ont suivi ce programme, dont plus de 350 au cours de la dernière année. Un jalon important a été atteint lorsque le centième groupe a terminé le programme en juin 2025.

Le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis est conçu dans le but d'améliorer les compétences et la pratique éthique grâce à l'acquisition

d'expérience concrète en groupe. Depuis son lancement en 2021, 947 titulaires de permis se sont inscrits au programme, dont 579 au cours de la dernière année.

De plus, plus de 100 titulaires de permis expérimentés ont manifesté leur intérêt à agir comme mentors. Cette occasion permet de développer des aptitudes pour le leadership, tout en guidant et en soutenant les mentorés sur la voie de la réussite professionnelle.

Au cours de la dernière année, 564 séances de formation en pratique professionnelle (FPP) ont été offertes en français et en anglais. Les cours de FPP guident les titulaires de permis dans l'application du Code, des règlements et des Règlements administratifs. Le Collège exige également que les titulaires de permis participent chaque année à des activités de FPC qui sont essentielles au maintien et à l'amélioration de leurs compétences.

Les politiques et les règlements en matière d'immigration, de même que le secteur de l'immigration ne cessent d'évoluer. Par conséquent, le Collège reste déterminé à offrir aux titulaires de permis les occasions d'apprentissage les plus pertinentes afin d'élargir leurs compétences pour qu'ils puissent soutenir le mieux possible les nouveaux arrivants potentiels dans le cadre de leurs démarches d'immigration.

Plus de 90 %

de satisfaction des titulaires de permis pour l'ensemble des programmes

Plus de 350

titulaires de permis ayant terminé le Programme de spécialisation au cours de la dernière année

579

titulaires de permis inscrits au Programme de mentorat au cours de la dernière année

564

séances de FPP ayant été organisées au cours de la dernière année

Progrès réalisés dans la recherche et les politiques pour la protection du public

Les partenariats stratégiques et les initiatives de recherche du Collège sont guidés par son engagement à faire progresser la protection du public et à promouvoir les pratiques exemplaires en matière de réglementation.

En juillet 2024, le Collège a mis sur pied sa première bourse de recherche. L'étude menée dans le cadre de cette bourse de recherche servira de base aux stratégies de sensibilisation du public ainsi qu'à déterminer l'accessibilité aux services offerts par les titulaires de permis et les risques de faire affaire avec des consultants en immigration non réglementés. Ces travaux de recherche sont financés par une subvention de Mitacs, un organisme favorisant l'établissement de partenariats entre le secteur privé et le milieu universitaire afin de trouver des solutions innovantes aux véritables défis auxquels fait face ce secteur. L'étude sera menée en collaboration avec la Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la migration et l'intégration (CERC Migration) de l'Université métropolitaine de Toronto.

Le Collège a également mené une étude de référence exhaustive en 2025, qui a réaffirmé l'intégrité, la pertinence et l'utilité réglementaire des cadres de compétences du Collège pour la pratique des CRIC et des CRIEE. Ces cadres définissent les attentes professionnelles et constituent le fondement d'un système de délivrance de permis efficace.

L'étude comprenait des travaux de recherche rigoureux menés en plusieurs phases et la vaste participation de titulaires de permis. Les conclusions qui en ont été tirées ont permis de confirmer l'adéquation des cadres de compétences du Collège au mandat de protection du public et aux réalités actuelles des professionnels et du secteur de l'immigration. Le Collège continuera d'intégrer les normes fondées sur des données probantes qui définissent, évaluent et maintiennent la compétence professionnelle à ses programmes, examens et activités de formation professionnelle continue.

Au cours de la dernière année, le Collège a renouvelé le statut d'agrément du BCEI. Ce renouvellement s'inscrit dans les efforts déployés par le Collège pour soutenir l'excellence réglementaire des organismes qui forment ceux et celles qui étudient pour devenir CRIEE.

Le Collège a renforcé sa position de chef de file en matière d'innovation réglementaire fondée sur la recherche en faisant des présentations lors de nombreux événements et conférences du secteur. Parmi les thèmes abordés figuraient l'intégration stratégique de la science dans la réglementation professionnelle, le rôle essentiel des titulaires de permis dans la protection du public, l'influence émergente de l'intelligence artificielle dans le secteur de la réglementation, l'exploration des facteurs économiques, politiques et réglementaires qui façonnent la gouvernance mondiale de la main-d'œuvre et l'importance des approches tenant compte des traumatismes dans la pratique réglementaire.

Fort du succès de ses initiatives de recherche et de sa collaboration continue avec les leaders éclairés du secteur, le Collège poursuit ses échanges constructifs et sa recherche de solutions et de normes innovantes lui permettant de remplir sa mission de protection du public.

Consolidation des relations avec les parties prenantes et gouvernementales

Le secteur de l'immigration au Canada ne cessant d'évoluer, le Collège collabore activement avec ses parties prenantes et partenaires gouvernementaux principaux.

Au cours de la dernière année, le Collège a rencontré des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux d'un bout à l'autre du pays. Des réunions ont été organisées avec des ministres, des députés, des fonctionnaires parlementaires, IRCC et la CISR afin de discuter du rôle du Collège et de les sensibiliser à l'importance du Registre public. La prévention de la fraude à l'immigration a été un sujet clé, et chaque réunion a été l'occasion d'harmoniser les efforts de lutte contre les PNA et de véhiculer les messages de la campagne annuelle du Collège pour le Mois de la prévention de la fraude.

Le personnel du Collège a travaillé en étroite collaboration avec IRCC afin d'informer les titulaires de permis et de fournir des commentaires officiels sur l'ébauche du Règlement d'application de la Loi sur le Collège publiée le 14 décembre 2024. Le Collège se réjouit à la perspective de poursuivre cette collaboration lorsque le Règlement d'application entrera en vigueur.

Afin de renforcer ses liens avec ses partenaires du secteur, le Collège a participé à sept conférences et salons professionnels dans quatre villes du Canada et des États-Unis. Il s'agissait notamment du Congrès du CLEAR (Council on Licensure, Enforcement and Regulation/ Conseil sur la délivrance de permis, l'application de la loi et la réglementation) à Baltimore, de la conférence du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) à Ottawa, de la conférence du BCEI à Ottawa, du Sommet canadien sur l'immigration organisé par le Conference Board du Canada (CBdC) à Ottawa, de la consultation d'automne du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) à Ottawa, de la 27^e édition du Congrès Metropolis Canada à Toronto et de la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI) à Lake Louise, parrainée par l'Association Canadienne des Conseillers Professionnels en Immigration (ACCPI).

En participant à ces événements, le Collège fait valoir son rôle d'organisme de réglementation professionnelle et fait part de ses pratiques exemplaires aux décideurs politiques, aux chercheurs, aux fournisseurs de services d'aide à l'établissement, aux immigrants potentiels, aux nouveaux arrivants et aux titulaires de permis du Collège.

Préparation en vue de l'entrée en vigueur du Règlement d'application

Le Collège se prépare en prévision de la version définitive du nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège. Le nouveau Règlement d'application et les nouveaux Règlements administratifs du Collège qui suivront viendront compléter le cadre réglementaire visant à régir efficacement les titulaires de permis et à protéger le public en assurant le respect des normes de conduite professionnelle et de compétence et en offrant l'accès à des conseils et à des services de représentation de qualité, ainsi qu'à des recours lorsque ces normes ne sont pas respectées.

Le Règlement d'application de la Loi sur le Collège est en cours d'élaboration depuis la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021 et aura une incidence sur la façon dont la profession est réglementée.

Le gouvernement du Canada a publié l'ébauche du Règlement d'application de la Loi sur le Collège le 14 décembre 2024 dans la Gazette du Canada et a ouvert une période de consultation publique de 45 jours qui s'est terminée en février 2025.

Après avoir effectué des sondages et des webinaires en français et en anglais à l'intention des titulaires de permis, le Collège a soumis au gouvernement ses commentaires par l'entremise d'une lettre officielle détaillée contenant de nombreuses préoccupations soulevées par les titulaires de permis. Les titulaires de permis et les membres du public ont pu soumettre leurs commentaires directement au moyen du portail de consultation du gouvernement.

Les webinaires ont attiré beaucoup de participants et portaient sur les trois aspects de l'ébauche du Règlement d'application qui auront une plus grande incidence sur la façon dont sont réglementés les titulaires de permis (nouveau fonds d'indemnisation, Registre public amélioré et pouvoirs accrus conférés à l'organisme de réglementation).

Les Règlements administratifs du Collège seront mis à jour afin de s'harmoniser avec le Règlement d'application définitif et prendront effet peu après l'entrée en vigueur de ce dernier. Le personnel du Collège se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec IRCC afin d'appuyer la mise en œuvre du Règlement d'application.

Campagne de sensibilisation du public : la fraude à l'immigration peut être difficile à détecter

Dans le cadre d'une nouvelle campagne multilingue du Mois de la prévention de la fraude, le Collège a poursuivi ses efforts pour faire connaître le Registre public en tant qu'outil visant à protéger le public contre la fraude à l'immigration.

Cette année, le thème *La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter* incitait les gens de partout dans le monde à consulter le Registre public pour veiller à ne pas tomber dans le piège d'un PNA.

« Les PNA posent des risques importants pour le public parce qu'ils ne sont ni autorisés à exercer leur pratique ni réglementés », a déclaré Stan Belevici, président et chef de la direction par intérim du Collège.

« La consultation du Registre public est l'un des moyens les plus efficaces de se protéger contre la fraude à l'immigration, celle-ci pouvant avoir des répercussions désastreuses sur les nouveaux arrivants potentiels qui espèrent s'établir au Canada. »

La campagne de huit semaines a été menée sur les comptes de médias sociaux du Collège, à l'échelle nationale et dans 16 des principaux pays sources d'immigration au Canada, soit le Ghana, l'Inde, le Kenya, le Pakistan, le Bangladesh, les Philippines, le Nigéria, le Vietnam, l'Algérie, le Congo, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Liban, le Maroc, le Cameroun et la Tunisie.

Afin de cibler un public plus large, tant au Canada qu'à l'étranger, les publicités numériques et imprimées ont été diffusées en six langues : français, anglais, hindi, pendjabi, arabe et chinois simplifié.

Pour la première fois dans l'histoire du Collège, la campagne comprenait des publicités en français dans les moyens de transport d'Ottawa et de Montréal, ainsi que des publicités en anglais dans ceux de Vancouver et de Toronto, qui ont généré 6,8 millions d'impressions.

En tout, la campagne a généré plus de 210 millions d'impressions sur l'ensemble des canaux et 1,5 million de clics sur tous les comptes de médias sociaux en seulement deux mois. La campagne a également incité 507 160 utilisateurs à consulter le Registre public et 119 735 utilisateurs à consulter le site Web du Collège.

210 millions

d'impressions au total sur l'ensemble des canaux

1,5 million

de clics au total sur l'ensemble des médias sociaux

6,8 millions

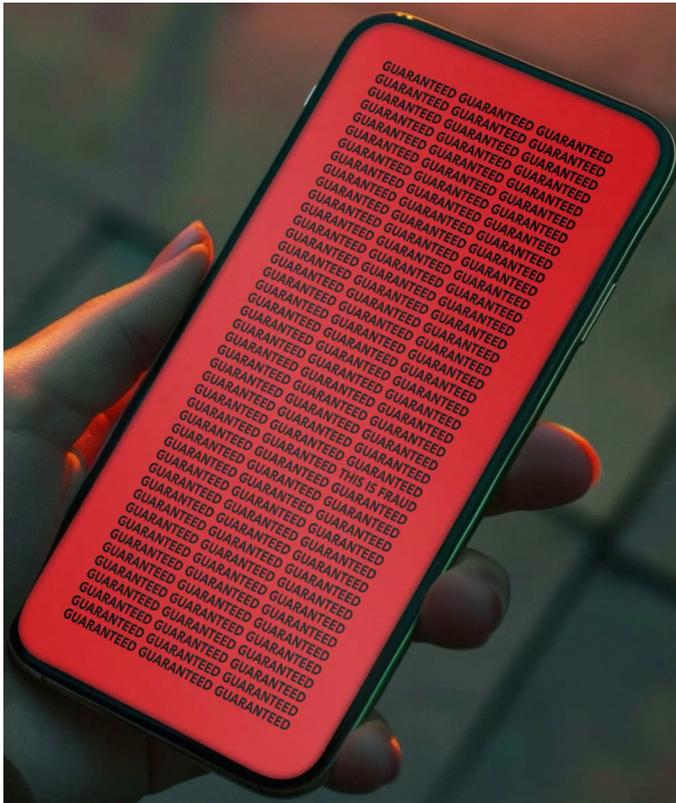
d'impressions au total sur les publicités dans les moyens de transport

507 160

utilisateurs du Registre public

6 langues

français, anglais, hindi, pendjabi, arabe et chinois simplifié



La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter.



Si vous choisissez de faire appel à un consultant en immigration, vérifiez son statut dans le Registre public.



If you choose to work with an immigration consultant, verify their status on the Public Register.





Gouvernance

Conseil d'administration



Ben Rempel
Président par intérim du
conseil d'administration

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant qu'ancien sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale. Il a soutenu l'élaboration de plusieurs initiatives réglementaires, notamment les pratiques équitables en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et un régime d'octroi de permis pour le recrutement de travailleurs.

Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur de méthodes de recrutement éthiques et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration, la reconnaissance des qualifications professionnelles et l'éducation internationale.

M. Rempel a exercé un rôle de gouvernance au sein de CA de plusieurs organisations non gouvernementales.

Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.



John A. Burke, CRIC
Vice-président du CA

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a élaboré des politiques, procédures et lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant à l'échelle nationale qu'en Ontario.

M. Burke possède également de l'expérience dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la construction, ayant fourni des conseils stratégiques à des employeurs, associations et organisations syndicales. Il a épaulé les hauts dirigeants d'entreprise lors de l'établissement couronné de succès des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires. Il a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président du CA pendant deux mandats. M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'assemblée générale annuelle en 2020.

Conseil d'administration



Normand Beaudry
Directeur du recrutement
international, Université
Laval



Richard Dennis, CRIC

M. Beaudry possède plus de 15 ans d'expérience en gestion, marketing et recrutement d'étudiants à l'échelle internationale.

Depuis 2018, il occupe le poste de directeur du recrutement international à l'Université Laval qui accueille près de 8000 étudiants étrangers chaque année. M. Beaudry supervise des CRIC ou des CRIIE ou collabore avec eux quotidiennement. Il travaille également à l'harmonisation et au développement de méthodes de recrutement international au sein de l'université.

M. Beaudry s'est investi auprès de plusieurs organisations nationales et internationales, notamment le consortium CALDO, le REDRUQ (Regroupement des directeurs et directrices de recrutement des universités du Québec) et le Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.

Il est actuellement vice-président du sous-comité du recrutement international du BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) et membre du CA de MCUL (Missions commerciales de l'Université Laval).

M. Beaudry a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

M. Dennis a travaillé pendant 20 ans comme agent d'immigration désigné au Consulat général du Canada à Buffalo, dans l'État de New York.

En 1993, il a fondé une entreprise de services-conseils en immigration spécialisée dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) et du parrainage familial.

M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012 et a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.



Tim D'Souza, CPA
Vice-président principal
des finances et des
opérations commerciales,
Diabète Canada

M. D'Souza possède 30 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des conseils et de la direction. Au cours de sa carrière, il a aidé des organisations non gouvernementales, telles que le Christian Children's Fund of Canada, et des entreprises du secteur privé, notamment IBM et la Sun Life, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des améliorations opérationnelles.

Il occupe actuellement le poste de vice-président principal chez Diabetes Canada, où il supervise les finances, l'approvisionnement, la gestion des risques, les technologies de l'information et les ressources humaines. Il est également propriétaire et exploitant d'une entreprise qui conçoit et offre des cours pour plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

M. D'Souza siège au CA de la Société de promotion OMERS, de l'Agence du revenu du Canada et du Comité de vérification interne de l'Ontario.

M. D'Souza a siégé au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022 et à titre de président du Comité des finances et de la vérification en juin 2022. Son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Conseil d'administration



Jennifer Henry
Ministre exécutive,
Développement
organisationnel et
stratégie, L'Église Unie du
Canada

M^{me} Henry a travaillé pendant trois décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population.

De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés.

M^{me} Henry a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à l'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications, la recherche et le développement ainsi que la croissance.

Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M^{me} Henry a été nommée au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.



**Gagan Jot
(Jyoti) Singh**
Directrice générale
du Rexdale
Women's Centre

M^{me} Singh compte plus de 15 ans d'expérience en leadership dans le domaine de la programmation communautaire et de l'administration des politiques, elle a notamment travaillé auprès des populations défavorisées. Elle occupe actuellement le poste de directrice générale du Rexdale Women's Centre, qui vient en aide aux femmes immigrantes, réfugiées et nouvellement arrivées ainsi qu'à leurs familles.

Elle est titulaire de diplômes d'études supérieures, notamment une maîtrise en politique publique et administration de l'Université Carleton. Elle a été directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Manitoba et a occupé des postes de gestion chez Access Employment et End Homelessness Winnipeg. Elle a également été propriétaire de plusieurs petites entreprises.

M^{me} Singh a été nommée au CA transitoire du Collège en mai 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Observatrice ministérielle



Alexis Graham
Directrice générale,
Aide humanitaire et
voies complémentaires,
Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

En 2022, M^{me} Graham a été nommée observatrice ministérielle en vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège.

Comités

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) du CA supervise la mise sur pied, la mise en œuvre et la gestion des processus de gouvernance du Collège, y compris, sans s'y limiter, la nomination et l'élection des administrateurs et la nomination des membres des comités et des groupes de travail, en plus de formuler des recommandations au CA sur ces questions.

Richard Dennis, CRIC
Vice-président

Normand Beaudry
Membre

John A. Burke, CRIC
Membre

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) est responsable de la supervision et du contrôle de tous les aspects importants de la gestion financière du Collège, en apportant son soutien au CA dans l'exercice de sa fonction de supervision.

Tim D'Souza,
Président

John A. Burke, CRIC
Membre

Jennifer Henry
Membre

Gagan Jot (Jyoti) Singh
Membre

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines a pour responsabilité de superviser la mise en œuvre et la gestion du processus du CA pour l'établissement des objectifs de rendement annuels, l'examen du rendement et la recommandation de tout ajustement à la rémunération ou aux conditions d'emploi du président et chef de la direction du Collège. Le Comité consultera le CA en cas de besoin et le conseillera chaque année sur les questions relatives à la planification de la relève du chef de la direction.

Ben Rempel
Président

Normand Beaudry
Vice-président

Jennifer Henry
Membre

Équipe dirigeante



Stan Belevici,
LL. B., LL. M., J.D.,
CRIC-CISR
Président et chef de la
direction par intérim



Jessica Freeman
Directrice,
Communications et
relations avec les parties
prenantes



Laura Halbert
Directrice, Conduite
professionnelle



Cathy Pappas
Directrice, Inscriptions, et
registraire par intérim



Beata Pawlowska, Ph. D.
Directrice, Normes
professionnelles,
recherche, éducation et
politiques

Annexes

CRIC travaillant à l'étranger en 2025

Allemagne	2	Grèce	1	Ouzbékistan	1
Antigua-et-Barbuda	1	Îles Caïmans	1	Pakistan	8
Argentine	1	Inde	35	Paraguay	1
Australie	8	Iraq	1	Pays-Bas	2
Bangladesh	3	Irlande	1	Philippines	5
Biélorussie	1	Israël	1	Portugal	1
Botswana	1	Jamaïque	1	Qatar	4
Brésil	6	Japon	2	Royaume-Uni	9
Chine	31	Jordanie	4	République de Corée	5
Colombie	1	Kenya	1	République dominicaine	1
Costa Rica	1	Koweït	1	République islamique d'Iran	2
Égypte	2	Liban	2	Singapore	1
Émirats arabes unis	15	Mali	1	Slovaquie	1
Équateur	1	Maroc	11	Suisse	1
Espagne	2	Mexique	3	Taiwan	4
États-Unis	57	Monaco	1	Thaïlande	1
France	2	Nigéria	4	Turquie	4
Ghana	2	Nouvelle-Zélande	2	Total	261



États financiers *30 juin 2025*

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	38
État de la situation financière	40
État de l'évolution des actifs nets	41
État des résultats d'exploitation	42
État des flux de trésorerie	43
Notes accompagnant les états financiers	44

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Suite 800
201 City Centre Drive
Mississauga, ON
L5B 2T4
T +1 416 366 0100
F +1 905 804 0509

Au conseil d'administration du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, et les états de l'évolution des actifs nets, d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 30 juin 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Collège.

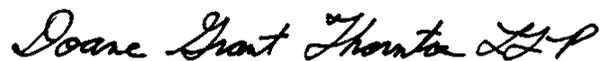
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège;
- nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Collège à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Mississauga, Canada
Le 21 octobre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

30 juin

2025

2024

Actif

Actif à court terme

Encaisse	24 646 628 \$	16 310 124 \$
Placements à court terme (note 3)	3 143 848	18 711 015
Comptes débiteurs	258 809	117 662
Frais payés d'avance	481 799	538 862

28 531 084 35 677 663

Immobilisations (note 4)

1 309 504 1 641 390

29 840 588 \$ **37 319 053 \$**

Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	1 429 336 \$	2 256 926 \$
Revenus reportés	541 878	7 246 787

1 971 214 9 503 713

Actif net

Non affecté	12 130 916	20 573 950
Investi en immobilisations	1 309 504	1 641 390
Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	1 228 954	–
Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	2 000 000	4 000 000
Réserve pour conduite professionnelle	1 200 000	1 600 000
Réserve pour le fonds d'indemnisation	10 000 000	–

27 869 374 27 815 340

29 840 588 \$ **37 319 053 \$**

Engagements (note 7)

Au nom du conseil d'administration



Président par intérim du CA

Administrateur



Président, Comité des finances et de la vérification

Administrateur

Voir les notes accompagnant les états financiers.

État de l'évolution des actifs nets du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

	Non affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	Réserve pour conduite professionnelle	Réserve pour le fonds d'indemnisation	Total 2025	Total 2024
Solde, début de l'exercice	20 573 950 \$	1 641 390 \$	– \$	4 000 000 \$	1 600 000 \$	– \$	27 815 340 \$	27 020 781 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	2 799 338	(474 258)	(2 271 046)	–	–	–	54 034	794 559
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des frais de cession	(142 372)	142 372	–	–	–	–	–	–
Virements entre fonds	(11 100 000)	–	3 500 000	(2 000 000)	(400 000)	10 000 000	–	–
Solde, fin de l'exercice	12 130 916 \$	1 309 504 \$	1 228 954 \$	2 000 000 \$	1 200 000 \$	10 000 000 \$	27 869 374 \$	27 815 340 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

État des résultats d'exploitation du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2025

2024

Revenus		
Frais de permis	22 395 576 \$	22 192 932 \$
Revenus d'intérêts	1 301 443	1 795 097
Autres revenus	749 961	474 907
Frais d'examen	551 530	719 435
Frais du programme de spécialisation	489 750	328 240
Frais du programme de mentorat	379 091	900
	25 867 351	25 511 511
Charges		
Salaires et avantages	15 331 359	13 979 520
Technologies de l'information	3 498 225	3 305 211
Conduite professionnelle et discipline	1 236 989	1 023 544
Communication et relations avec les parties prenantes	1 162 089	763 435
Honoraires professionnels	923 230	901 038
Bureau et généralités	768 751	603 152
Intérêts et frais bancaires	554 312	808 879
Amortissement	474 258	337 799
Location	428 942	649 616
Normes professionnelles, recherche et éducation	376 142	518 139
Gouvernance (note 6)	344 515	421 870
Assurances	221 894	231 840
Créances irrécouvrables	189 342	712 164
Voyage, repas et hébergement	178 375	134 740
Inscription et examen	124 190	320 550
Perte sur la vente d'immobilisations	704	5 455
	25 813 317	24 716 952
Excédent des produits sur les charges	54 034 \$	794 559 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

État des flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2025

2024

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Fonctionnement

Excédent des produits sur les charges	54 034 \$	794 559 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	474 258	337 799
Perte subie à la cession d'immobilisations	704	5 455

528 996 1 137 813

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Comptes débiteurs	(141 147)	65 416
Frais payés d'avance	57 063	(64 018)
Comptes créditeurs et charges à payer	(827 590)	294 823
Revenus reportés	(6 704 909)	7 124 058

(7 087 587) 8 558 092

Placements

Rachat (achat) de placements (net)	15 567 167	(5 055 589)
Acquisition d'immobilisations	(143 076)	(1 691 614)

15 424 091 (6 747 203)

Augmentation de l'encaisse

8 336 504 1 810 889

Encaisse

Début de l'exercice	16 310 124	14 499 235
---------------------	-------------------	-------------------

Fin de l'exercice	24 646 628 \$	16 310 124 \$
-------------------	----------------------	----------------------

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

1. Nature des opérations

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« CCIC » ou le Collège) est l'organisme national de réglementation et de délivrance de permis aux particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration (le « Conseil ») était un organisme sans but lucratif constitué sans capital social le 18 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le 23 novembre 2021, le Conseil a été prorogé à titre de Collège en vertu de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »). Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Collège fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations des titulaires de permis et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Collège est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque titulaire de permis actif a le droit d'y assister.

Le mandat du CCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en gouvernant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses titulaires de permis;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses titulaires de permis; et
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses titulaires de permis dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CCIC.

Transition au Collège

Conformément à la Loi sur le Collège, le Collège est actuellement gouverné par un conseil d'administration transitoire qui supervise l'approbation de ses règlements initiaux et d'autres procédures. Cette période transitoire prendra fin lorsque le ministre publiera un arrêté définitif fixant le nombre et la composition du conseil d'administration définitif du Collège et prescrira une date à laquelle le nouveau conseil d'administration devra être en fonction.

Le Collège dispose de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de consultant en immigration dans l'intérêt du public, y compris de nouveaux pouvoirs pour enquêter sur les praticiens non autorisés et les poursuivre. Ces changements permettent de mieux protéger les Canadiens, les nouveaux arrivants et les consultants en immigration agréés. L'obtention du pouvoir légal de s'autoréglementer en vertu de la Loi sur le Collège marque une étape clé dans le développement et la réglementation de la profession.

La Loi sur le Collège exige la création d'un fonds pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis. À la date de ces états financiers, le fonds d'indemnisation n'a pas encore été établi par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

2. Principales conventions comptables

La Loi sur le Collège, en vertu de laquelle l'organisation a été prorogée, accorde au ministre (tel qu'il est défini dans la Loi sur le Collège) certains droits liés au conseil d'administration de l'organisation. La direction a obtenu un conseil juridique externe et indépendant sur la question de savoir si l'organisation est contrôlée par le gouvernement et sur l'application appropriée des normes comptables. Sur la base de cet avis juridique, l'organisation présente ses rapports conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales conventions comptables sont détaillées comme suit :

Méthode de présentation

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Collège ont été classifiés dans les fonds suivants :

Investi en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Collège, y compris les acquisitions et les ventes.

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile

La réserve affectée en interne pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile a été établie par le conseil d'administration pour autofinancer ou fournir une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants supplémentaire et une protection contre les litiges civils.

Réserve pour conduite professionnelle

La réserve de conduite professionnelle affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour couvrir les dépenses futures estimées associées aux affaires disciplinaires. Ces montants doivent être rajustés pour tenir compte du montant estimé à chaque fin d'exercice, soit le 30 juin par la suite. Au 30 juin 2025, la direction a ajusté ce montant à 1,2 million de dollars.

Réserve pour le fonds d'indemnisation

La réserve pour le fonds d'indemnisation affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis.

Non affecté

L'actif, le passif, les revenus et les charges liés à toutes les autres activités sont comptabilisés dans le fonds non affecté.

Constatation des produits

Les frais de permis non remboursables sont reportés et constatés à titre de produits sur la durée de la période visée par le permis.

Les produits tirés des examens et des programmes, ainsi que les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins, s'il y a lieu, les amortissements cumulés et dépréciations. L'amortissement est passé en charges de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

Matériel informatique	Trois ans
Fournitures de bureau	Trois ans
Meubles et agencements	Cinq ans
Améliorations locatives	Cinq ans
Équipement de communications et de technologies de l'information	Sept ans

Le Collège examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

Instruments financiers

Le Collège prend en compte tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. Le Collège comptabilise les éléments suivants à titre d'instruments financiers :

- encaisse
- placements à court terme
- comptes débiteurs
- comptes créditeurs

Les actifs ou les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont émis ou acquis. La juste valeur est le montant de la contrepartie qui serait convenue dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes qui agissent en toute liberté. Par la suite, le Collège évalue tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le Collège effectue régulièrement des évaluations afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, et que le Collège détermine qu'il y a un changement défavorable important dans les délais ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur dans l'état des résultats d'exploitation. Toute annulation des pertes de valeur précédemment comptabilisées est constatée dans les activités de l'exercice où l'annulation a lieu. Le Collège décomptabilise les passifs financiers, en totalité ou en partie, lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et la durée de vie utile estimée des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

3. Placements à court terme

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
CPG	3 143 848 \$	18 711 015 \$

Les placements se composent de certificats de placement garanti (CPG) portant intérêt à 4,93 % (4,95 % à 5,90 % en 2024) et arrivant à échéance le 11 juillet 2025 (entre le 8 juillet 2024 et le 16 juillet 2025 en 2024).

4. Immobilisations

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	<u>Valeur nette comptable</u>
Matériel informatique	528 795 \$	364 555 \$	164 240 \$	165 858 \$
Fournitures de bureau	187 439	75 799	111 640	165 323
Meubles et agencements	215 241	65 228	150 013	176 118
Améliorations locatives	1 261 813	378 202	883 611	1 134 091
Équipement de communications et de technologies de l'information	<u>46 018</u>	<u>46 018</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
	2 239 306 \$	929 802 \$	1 309 504 \$	1 641 390 \$

5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de zéro \$ (zéro \$ en 2024).

6. Gouvernance

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Collège. Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, dont cinq ont été nommés par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada et quatre avaient été élus au conseil d'administration du Conseil et continuent de siéger au conseil d'administration du Collège. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration - 2 000 \$ par mois.
- Vice-président du conseil d'administration - 700 \$ par mois.
- Administrateurs - 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail (80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail, jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année en 2024).

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

6. Gouvernance (suite)

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Honoraires des administrateurs	94 423 \$	95 533 \$
Réunions du conseil d'administration et déplacements	192 173	326 337
Formation et autres dépenses	57 919	–
	<u>344 515 \$</u>	<u>421 870 \$</u>

7. Engagements

Les engagements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location de locaux sont approximativement les suivants :

2026	311 335 \$
2027	313 333
2028	313 333
2029	<u>131 279</u>
	<u>1 069 280 \$</u>

8. Instruments financiers

Le Collège est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques du Collège au 30 juin 2025. Aucun changement n'a été constaté dans les risques évalués par rapport à l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les principaux risques de crédit du Collège sont liés à ses comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 1 532 557 \$ (1 952 291 \$ en 2024).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Collège ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs.

Le Collège continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Collège prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

8. Instruments financiers (suite)

c) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs prévus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Collège est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en investissant dans des instruments à faible risque comme les CPG.

9. Événement postérieur à la date des états financiers

Après la fin de l'exercice, des changements ont été apportés à la composition des principaux dirigeants. Les coûts liés à ces changements seront comptabilisés au cours de l'exercice 2026.



Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
5500 North Service Road, bureau 1002
Burlington (Ontario)
L7L 6W6
Canada

